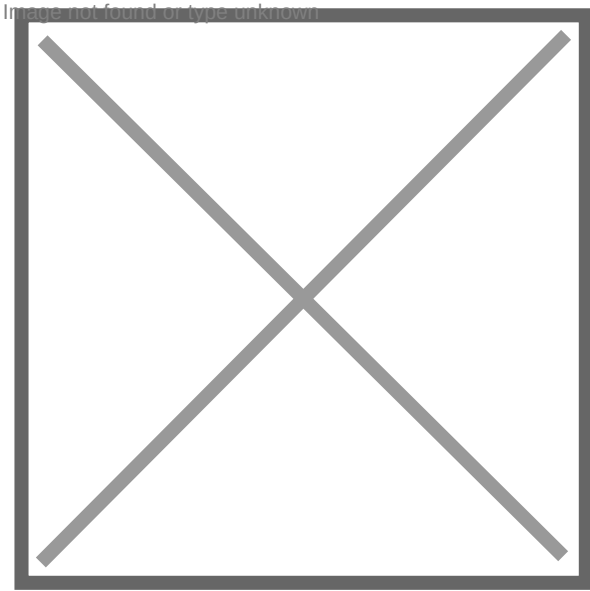




## Comment arriver à résoudre une succession qui traîne

Par **chantal**, le 10/10/2011 à 17:03

Bonjour, depuis près de 5 ans mon beau père est décédé, laissant 2 héritiers mon époux et son frère après plusieurs mois de tentatives pour joindre le notaire qui s'occupe de la succession nous avons été obligés de prendre un avocat. Aucun arrangement amiable ne pouvant se faire mon beau frère refusant tout simplement que mon mari touche le moindre argent (d'ailleurs aucun document de succession n'a été signé par mon époux) il a été fait une demande au tribunal pour la vente aux enchères des biens immobiliers faute de publicité marquante, personne n'assistait aux enchères, pour faire traîner les choses le notaire refait une demande au tribunal pour qu'une nouvelle vente soit faite. Ainsi l'argent dépendant de cette succession s'en va en frais, notre avocat nous demande des honoraires, tout en nous disant que l'affaire sera longue. J'ai tout simplement l'impression que mon beau frère qui de part sa profession grand dirigeant d'un organisme bancaire use de ses relations pour faire traîner les choses. J'ai écrit à la chambre des notaires de ma région qui dans sa réponse ne se mouille pas. Pouvez-vous me dire vers qui je peux me tourner pour faire accélérer les choses, peut-être y a-t-il une personne qui pourrait décanter cette affaire et nous aider, depuis 5 ans à part notre moral, rien ne bouge car jusqu'à présent j'ai l'impression de me battre contre un pot de fer. J'ai pensé au procureur de la République mais est-il habilité à recevoir ma demande ? Merci de votre aide.

Par **mimi493**, le 10/10/2011 à 22:25

[citation] J'ai pensé au procureur de la République mais est-il habilité à recevoir ma demande [citation] non, rien de pénal dans votre affaire.

Par **chantal**, le **11/10/2011** à **10:22**

bonjourrrnmerci de votre reponse , mais quelqu'un peut peut etre me dire vers qui je peux intervenir pour enfin avoir gain de cause, ou du moins faire que le dossier avancernmeci d'avance

Par **corimaa**, le **11/10/2011** à **12:46**

pourquoi ne pas prendre votre propre notaire, il aurait surement plus d'info que vous ou votre avocat

Par **chantal**, le **11/10/2011** à **13:42**

bonjour,rnle souci c'est que notre avocat au debut de la succession pensant sans doute que cela irait plus vite nous a dit de prendre le notaire qui s'occupe de la succession et que maintenant nous devons avoir recours à la justice pour affecter un autre notaire pour nous defendrernun notaire de notre relation a voulu se rendre avec l'avocat chez le notaire detenteur de la succession, ils se sont faits sortir d'une facon peu correcternils n'avaient jamais eu cela en 20 ans de carriererncordialement